RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2023

ETAIENT PRESENTS:

ADMINISTRATEURS

Alliance France Design: Christophe LEMAIRE (titulaire)

Association des Traducteurs/Adaptateurs de l'Audiovisuel : Jean-François CORNU (titulaire) – Isabelle MILLER (suppléante)

Association des Traducteurs Littéraires de France : Sophie BURDET (titulaire) – Romane BALEYNAUD (suppléante)

Chambre Syndicale de l'Edition Musicale : Valérie FORAY (suppléante)

Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et des artistes-autrices : Katerine LOUINEAU (titulaire), - Valérie AURIEL (suppléante)

Écrivaines et Écrivains Associés du théâtre : Vincent DHEYGRE (titulaire)

F3C-CFDT : Hélène COURTOIS (suppléante)

Fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC) : Xavier MONTAGNON (titulaire)

Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires : Jérôme SESQUIN (titulaire)

Guilde française des scénaristes : Sylvie BAILLY (titulaire)

Lique des Auteurs Professionnels : Dominique LEPAPE (titulaire)

Scénaristes de cinéma associés : Anne-Louise TRIVIDIC (titulaire) – Sabine LE STUM (suppléante)

Société des Gens de Lettres : Christophe HARDY (titulaire) – Patrice LOCMANT (suppléant)

Société des réalisateurs de films : Elisabeth JONNIAUX (titulaire)

Syndicat national de l'Edition : Axelle CHAMBOST (titulaire)

Syndicat national des auteurs et compositeurs : Sandrine BESSORA (titulaire) – Emmanuel de RENGERVÉ (suppléant)

Union des Photographes Professionnels : Matthieu BAUDEAU (titulaire)

Union des Producteurs de Cinéma : Valérie LEPINE-KARNIK (titulaire)

Union nationale des auteurs et compositeurs : Gilles BRESSAND (suppléant)
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : Jérôme DECHESNE (titulaire)
ÉTAIT EXCUSÉE : la CGT - Spectacle (pouvoir donné à la SFR représentée par Elisabeth JONNIAUX).

REPRÉSENTANTS DE L'ETAT

MINISTÈRE DE LA CULTURE : Fabrice BENKIMOUN - Marie-Aurore de BOISDEFFRE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ : Simon MILSTAYN.

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES DE SÉCURITE SOCIALE

URSSAF CAISSE NATIONALE: Boris MINOT.

SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS : Thierry DUMAS – Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT – Arnaud CAMBOULIVES.

ÉTAIENT EXCUSÉES:

- Laëtitia HOFFNER-DEVILAINE (Sécurité Sociale des Artistes Auteurs)
- Pascale DORISON-POUJOL (CNAM).

Ouverture de la Séance à 14h12 par Thierry DUMAS directeur de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs.

Thierry DUMAS rappelle les modalités de vote sur les personnalités qualifiées. Ces modalités de vote avaient été adoptées par le CA lors du précédent Conseil d'administration du 13 février 2023. Il rappelle que le vote sera opéré siège par siège à l'issue d'un scrutin uninominal, à deux tours en l'absence de majorité absolue des membres présents. La CGT-Spectacle a donné son pouvoir à la SRF.

Sur la guestion du cas de deux ou plusieurs candidats ex aeguo :

Le CA décide de se prononcer sur un critère de départage en amont du vote dans le cas d'égalité du nombre de voix entre plusieurs candidats.

Vote sur un troisième tour en cas d'égalité :

Nombre de voix pour : 21 (unanimité)

Sur la question du cas d'égalité après un troisième tour :

BESSORA (SNAC) propose de régler le problème du cas d'égalité entre des candidats après le troisième tour seulement si le cas se présente et au moment où il se présente.

Fabrice BENKIMOUN (ministère de la Culture) déconseille de ne pas définir la règle du critère discriminant avant le vote.

Vincent DHEYGRE (EAT) propose le tirage au sort en cas d'égalité des voix persistante à l'issue d'un troisième tour.

Vote sur le tirage au sort :

Nombre de voix pour : 21 (unanimité)

En cas d'égalité, un troisième tour sera organisé. En cas d'égalité à l'issue d'un troisième tour, le CA procédera donc à un tirage au sort.

Les administrateurs reçoivent une enveloppe pour chaque siège et chaque tour avec les 18 noms et sont appelés un par un à l'urne pour y déposer leur bulletin secret.

Thierry DUMAS rappelle que les enveloppes contenants plusieurs noms, les bulletins raturés, les enveloppes vides ou contenant d'autres noms que les 18 arrêtés avant le CA sont considérés comme des votes nuls.

Vote pour le premier siège :

Angela ALVES: 11 voix.

Coralie LARRAZET: 3 voix

Mathieu GREGOIRE: 2 voix.

Julia CAGÉ : 2 voix

Véronique PERLES: 1 voix

Aurélien CATIN : 1 voix

Marie ROCHET: 1 voix

Angela ALVES a obtenu la majorité absolue au premier tour et son nom sera donc proposé au gouvernement.

Vote pour le second siège :

Jacques FANSTEN: 13 voix

Mathieu GREGOIRE : 5 voix

Aurélien CATIN : 2 voix

Julia CAGÉ : 1 voix.

Jacques FANSTEN a obtenu la majorité absolue au premier tour et son nom sera donc proposé au gouvernement.

Le ministère de la Culture et le ministère de la Santé prennent note de la délibération. Un délai minimal de deux mois est à prévoir jusqu'à la publication de l'arrêté.

Sur le prochain CA:

Le prochain Conseil d'administration se tiendra lorsque les personnalités qualifiées proposées seront désignées par arrêté interministériel. Le CA, au complet, pourra ainsi élire son bureau composé de quatre personnes (un président, deux vice-présidents et un secrétaire).

Le CA décide de délibérer sur les modalités d'élection du bureau.

Il est proposé que les modalités d'élection soient identiques à celles expérimentées pour la proposition des personnalités qualifiées.

Vote sur la procédure d'élection du bureau identique à celle des personnalités qualifiées :

Nombre de voix pour : 18

Nombre de voix contre : 3 (CAAP, CIPAC, Guilde des scénaristes)

Ainsi, chaque membre sera élu à scrutin uninominal à deux tour. Les candidats *ex aequo* seront départagés par un troisième tour. En cas de persistance de l'égalité, un tirage au sort départagera les candidats.

Afin de permettre de futurs échanges, et notamment sur les velléités des candidats au bureau en amont des élections, la SSAA transmettra la liste des titulaires et des suppléants ainsi que leur adresse courriel. Les numéros de téléphone ne seront pas communiqués. Les candidats au bureau présenteront leur candidature au début de la prochaine séance.

Sur les questions diverses :

BESSORA (SNAC) demande s'il est possible que des informations relatives à un recours apparemment en cours soient communiquées au CA.

Fabrice BENKIMOUN (ministère de la Culture) ne fait pas de commentaire sur les actions en cours mais consultera son service juridique sur les informations communicables.

Clôture de la séance : 16h13